

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit juillet à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Christiane SERRE (Trémouille), Arnaud MOREAU (Vebret), Sébastien RAYNAUD (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Bernard LACOUR (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Arnaud MOREAU (Vebret), Eric MOULIER (Saignes) à Catherine BARRIER (Saignes), Jean Philippe SERRE (Saignes) à Christophe MORANGE (Madic), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Jean Michel HOJAK (Le Monteil) à Philippe DELCHET (La Monselie), Céline BOSSARD (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), Bernard BOUVELOT (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 12 juillet 2024

20240718013DE

APPEL A PROJET « COLLECTE SELECTIVE » DE CITEO – LEVIER « AMELIORER LE CAPTAGE DES CARTONS ET FIBREUX DES MENAGES »

Monsieur le Président précise que Citeo lance un Appel à projets (AAP) pour accompagner les collectivités locales dans l'optimisation de leurs dispositifs de collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Cet Appel à projets vise notamment à :

- Accompagner financièrement le déploiement d'équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages et des papiers ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Cet Appel A Projets s'adresse aux collectivités locales, ayant la compétence collecte et/ou traitement. Les projets devront demander un financement supérieur à 12 000€HT pour être éligibles. La date limite de réponse à cet appel à projet est fixée au 18 octobre 2024. Les projets retenus seront soutenus à hauteur de 70% des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 11 €HT par habitant concerné par le projet.

La commission cadre de vie/environnement du 4 juin 2024 a donné un avis favorable pour que Sumène Artense Communauté postule à cet appel à projet, notamment sur le levier "améliorer le captage des cartons et fibreux".

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'acte: 23/07/2024

15-24150105520240718013DE-DE
AGE DI

Il est proposé au conseil de candidater sur cet appel à projet « collecte » sur le levier « améliorer le captage des cartons et fibreux » pour un taux de financement de 70% et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR:

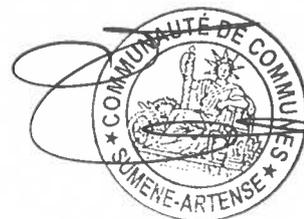
- autorise le Président à candidater à l'appel à projet CITEO « collecte » sur le levier « améliorer le captage des cartons et fibreux » pour un taux de financement à hauteur de 70% des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 11 €HT par habitant concerné par le projet,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 18 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire **23 JUIL. 2024**

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le **23 JUIL. 2024**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024

Date de réception de l'AR: 23/07/2024

05-241501055-20240718013BDE-DE

A G E D I